

DDEA 56 + DDAM 56

Vers quelle Galère allons nous ?

Vers la DDTM du Morbihan au 1er Janvier 2010

DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

La CGT a boycotté le CTP conjoint du 30 Novembre 2009.
(Comité Technique Paritaire, concernant la création de la DDTM).

La CGT s'oppose à l'Organigramme présenté, au Document de Stratégie et de Pilotage, aux schémas immobiliers et au positionnement des agents.
Tout est fait dans la précipitation et doit être bouclé au 1er Janvier 2010.
L'organigramme est mis en place comme si rien ne changeait pour les agents de la DDEA et de la DDAM alors que tout va être chamboulé dès 2010.

L'objectif principal est de réduire les effectifs au maximum et de supprimer de nombreuses missions.

La DDTM deviendra peau de chagrin.

La désorganisation va créer une perte d'efficacité, avec des conditions de travail qui se dégradent et qui génèrent de la souffrance au travail où l'individualisme se développe, où la critique va bon train, où esprit de groupe et travail en équipe n'existent plus.

Les agents auront des parcours professionnels appauvris sans aucune perspective en terme de métiers et de carrières avec des différences de salaires et indemnités selon les ministères dont ils dépendent .

Un exemple flagrant, dernièrement pour l'harmonisation des primes des personnels techniques et administratifs concernant les agents DDEA 56, nous montre que :

Le CODIR divise les agents " deux poids deux mesures "

Le CODIR décide de diminuer cette année le coefficient des primes de 1 à 0,95 aux agents promus et aux lauréats des concours pour redistribuer à certains agents sans doute très méritants, mais pas plus que beaucoup d'autres.

Concrètement , les dessinateurs qui ont passé le concours de TS , les SA qui ont passé le concours de SA Exceptionnelle, les promus à SA sup etc.... ont vu leur coefficient diminuer. (Ce n'est pas encourageant pour ceux qui passent les concours).

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres , l'argent n'est pas perdu pour tout le monde, il a été redistribué à certains heureux élus. Les chefs de Service ont saupoudré "les biens vus", c'est la première année que l'on voit cela.

Mais Attention, cette modulation ne s'applique qu'aux agents de l'ex DDE car à l'exDDA, ce n'est pas le même ministère, donc pas la même règle ! on module mais pas pareil.....

La CGT a fait savoir le jour du CLHS (endroit où l'on parle des conditions de travail et de la souffrance au travail) son profond désaccord avec cette mesure, la Direction a rabroué la CGT en lui répondant que ce n'était pas le lieu pour aborder ce sujet et qu'il n'était pas question de faire de la co-gestion.

La CGT demande au CODIR de corriger cette injustice.

Un exemple parmi beaucoup d'autres, pour concrétiser la différence de traitement entre DDE et DDA, un technicien DDA, même indice final, même métier gagne annuellement 1200 Euros net de plus qu'à la DDE.

Si la DDEA pour harmoniser les cultures fait appel à un Audit, elle doit commencer localement à harmoniser les critères pour la distribution des primes.

Au niveau national, pour palier aux différences, ils nous proposent la PFR (prime de fonction et de résultat), mais quel résultat dans une DDTM où tout part en déconfiture.....

Cette prime sera distribuée à " la tête du client ", avec cotation du poste en fonction des responsabilités, tout encore pour diviser les agents et créer une ambiance déplorable.

La CGT est contre la PFR (Prime de Fonction et de Résultat)

En ce qui concerne les trois fiches de postes catégorie C pour la future DDTM (les consulter sur l'intranet 56), elles sont mi-figue , mi-raisin avec plein de conditionnel si... et si

Le poste est mal configuré, mal profilé, incertain , l'agent devra s'adapter au bon vouloir de son chef, ce sera la politique du : " **Y a qu'à, faut qu'on**" .

La catégorie C devra assumer et le chef sera récompensé , tout encore pour la bonne ambiance, la porte ouverte à tous les abus.....

On a même entendu un chef dire : "si tu n'as pas de travail en ce moment, prends tes congés...."

La CGT est contre les fiches de poste à géométrie variable.

En ce qui concerne l'immobilier, il va falloir se faire tout petit car le nombre des mètres carrés par personne a diminué . Il faudra regrouper plusieurs agents dans un même bureau ou travailler dans un box, ce sera toujours le personnel exécutant qui devra se serrer les coudes.....

La CGT dit NON à la dégradation des conditions de travail.

En ce qui concerne la Mobilité, vaste sujet, la loi est sortie, tout est possible , personne n'est assuré de rester sur place.

A la DDAM 56 ,voyez leurs revendications ci-dessous :

Le SNPAM CGT dénonce le traitement qui est infligé à 3 personnes travaillant dans le Morbihan.

Deux travaillent au sein de la cellule prospective (une cat A et une cat C) basée à Lorient dans les locaux de la direction départementale des affaires maritimes et qui subissent la réforme des DIRM puisqu'elles dépendent de la direction régionale des affaires maritimes de Rennes . Ces deux personnes ont reçu une fiche de poste leurs proposant un poste à Rennes.

La troisième (cat C) basée à Vannes mais qui dépend elle aussi de Rennes et plus précisément du centre de sécurité des navires. A ce jour aucune information ne lui a été donnée quant à l'avenir de son poste.

Le SNPAM CGT dénonce l'éclatement du dispositif de contrôle et de surveillance, par le positionnement du service régalien (service navigation et contrôle maritime) au sein de la délégation mer et littoral et le maintien d'un lien fonctionnel avec la DIRM Bretagne pays de Loire.

Le SNPAM CGT demande:

1) Que les 3 personnes mentionnées ci dessus (Mr le Doze, Mme Lopez et Mme Feury) soient réintégrées pour les deux premières à Lorient et pour la troisième à Vannes.

2) Que le service régalien à savoir le service actuellement dénommé action interministérielle de la mer et du littoral soit rattachée en totalité à la DIRM Bretagne pays de Loire

La CGT dit NON à la MOBILITE d'office

En ce qui concerne le PARC, les OPA doivent être transférés au 1er Janvier 2011 et prépositionnés à priori soit au CG56 soit à la DIRO suivant leurs activités.

La CGT ressent bien que les OPA ne sont pas tous, les bienvenus dans ces deux structures.

La commission tripartite ETAT-DIRO-CG56 demandée par la Direction au Préfet , pour régler les problèmes en suspens se réunira début Janvier.

Il est temps que cela bouge car les OPA se sentent bafoués sans aucune reconnaissance de leur droit et de leur métier.

C'est d'ailleurs pourquoi les OPA étaient en grève le 3 Décembre .

Un préavis de grève reconductible est toujours en suspens pour les OPA..

La CGT participera au CLHS ,au Comité de suivi, aux CAP mais pas au CTP du 14 qui validera la création de la DDTM.

La CGT ne participera pas au CTP du 14 Décembre 2009

(CTP reconvoqué suite au boycott de celui du 30 Novembre concernant la création de la DDTM).

La CGT affirme sa position par ce tract et demande à la Direction de le joindre au compte rendu .